

CONTENU DE CE NUMÉRO:

- NORMES ET MODALITÉS
- GUIDE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU SCOLAIRE
- OUTIL CLIC ÉCOLE
- AMPLITUDE
- ATP-PERSO
- CONSEIL DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS



CLIQUEZ SUR L'IMAGE CI-CONTRE
AFIN D'ACCÉDER AU GUIDE
DESTINÉ AUX MEMBRES CONCERNANT
LE TRAITEMENT DES PLAINTES
EN MILIEU SCOLAIRE.

DEPUIS LE 10 SEPTEMBRE, LE DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DE CLIC ÉCOLE POUR LES PARENTS EST OFFICIELLEMENT LANCÉ. LA FSE A DÉVELOPPÉ UN OUTIL POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE CLIC ÉCOLE. CLIQUEZ SUR L'IMAGE POUR LE CONSULTER.



AMPLITUDE

Petit rappel: vous n'avez pas à être présent à l'école pendant toute la durée de votre amplitude. Celle-ci indique uniquement que votre direction peut vous convoquer à l'intérieur de cette période, si nécessaire.

ATP-PERSO

Depuis l'entente 2020-2023, la tâche a subi quelques changements. Depuis l'année 2024-2025, d'autres changements, mineurs, sont survenus. Il s'agit de l'augmentation progressive du temps d'ATP réalisable au lieu et au moment déterminé par l'enseignante ou l'enseignant. À terme, l'ensemble de l'ATP-Perso pourra être effectué au lieu et au moment déterminé par l'enseignante ou l'enseignant.

2024-2025: 3 heures par semaine
2025-2026: 4 heures par semaine
2026-2027: 5 heures par semaine

Normes et MODALITÉS

RAPPEL CONCERNANT LES NORMES ET MODALITÉS:

- Toutes les écoles et tous les centres doivent établir des normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMÉA);
- La LIP donne le pouvoir au personnel enseignant de proposer les NMÉA (art. 96.15 et 110.12, LIP);
- La direction approuve ou non la proposition sans possibilité de la modifier, ni d'imposer sa position;
- Si elle l'approuve, celle-ci s'applique;
- Si elle ne l'approuve pas, elle doit en donner les motifs. Vous avez un délai de 30 jours pour ajuster votre proposition;
- Il n'y a pas de modèle prescrit. Des documents ministériels, du CSS ou de votre direction peuvent vous soutenir dans l'établissement de vos NMÉA, mais ne devraient pas vous être imposés.

Veuillez consulter le Guide professionnel et pédagogique de la FSE à la section 5.5 qui traite des NMÉA pour vos soutenir dans cette démarche.
Guide pédagogique et professionnel: Droits, pouvoirs et responsabilités des enseignantes et enseignants



CONSEIL

DES
DÉLÉGUÉES
ET DÉLÉGUÉS



LE 2 OCTOBRE
À 16 H 30

BON WEEK-END!

Lyette Trépanier

PRÉSIDENTE

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RICHELIEU